

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du (JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien

Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat

Objet de la prestation : Délivrance d'attestation provisoire pour bénéficier des avantages fiscaux

Conditions d'obtention
- Avoir obtenu l'accord de principe ou l'accord de la commission technique

Pièces à fournir
- Demande au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien - Facture proforma du matériel objet de la demande - Avis d'arrivée du matériel sus-visé

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude du dossier - Réponse au demandeur	- Direction de promotion des investissements - La douane	- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier
Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation
- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et /ou réglementaires
- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements